

entre le 1^{er} juillet et 1^{er} octobre

copie
Luc

Plan de localisation des points d'échantillonnage (Article 21.0.1 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

PLOMB – CUIVRE

Nom de l'installation de distribution :	<u>PP-1 et R-1</u>
Numéro de l'installation de distribution :	<u>X0010753 et X2171519</u>
Nombre de personnes desservies :	<u>2500</u>
Année civile couverte par ce plan d'échantillonnage :	<u>2022</u>
Date de réalisation de ce plan d'échantillonnage :	<u>04/10/2021</u>

Nom du responsable légal de l'installation de distribution :
Municipalité d'East Broughton

Personne à joindre pour obtenir plus de précisions sur le présent plan :

- Nom : Pascal Prémont
- Numéro de téléphone : 418-332-9986
- Courriel : eaux@municipaliteeastbroughton.com

Rappel de l'exigence (article 21.0.1) :

« Réserve faite des points d'échantillonnage dont la localisation est prescrite par une disposition du présent règlement, le responsable du système ou de l'installation de distribution doit s'assurer que les points d'échantillonnage à partir desquels les prélèvements sont faits permettent d'obtenir des données représentatives de la qualité de l'eau pour l'ensemble du réseau. Il doit aussi tenir à la disposition du ministre, pendant une période minimale de cinq ans, une copie du plan de localisation des points d'échantillonnage en indiquant, le cas échéant, les numéros civiques des bâtiments concernés, accompagnée d'un document explicatif de la détermination des points d'échantillonnage incluant une description des caractéristiques de chacun d'eux. Le plan de localisation doit, en outre, identifier les secteurs dont les caractéristiques hydrauliques permettent d'y confiner toute contamination de l'eau du système ou de l'installation de distribution. »

À noter :

Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs considère que le responsable d'un système de distribution visé par l'exigence de l'article 21.0.1 peut répondre à celle-ci de manière appropriée en utilisant le modèle présenté ici. Le responsable d'un système peut également choisir d'employer un modèle différent de celui présenté, dans la mesure où le document produit inclut minimalement les renseignements prévus aux sections qui suivent. Ce document peut être disponible en version papier ou électronique, dans la mesure où il peut être remis au Ministère sur demande.

1. Plans du réseau et localisation des points d'échantillonnage

Instructions

Inclure dans cette section du document le nombre de plans requis pour représenter l'ensemble du réseau de distribution visé par l'exigence. Le plan de localisation présenté ne devrait pas être un croquis, mais plutôt une carte urbaine dont l'échelle est de 1/5 000 à 1/20 000, ou encore un schéma du cheminement hydraulique de l'eau dans le réseau de distribution, selon la disponibilité.

Sur le ou les plans présentés, indiquer la localisation de chaque point d'échantillonnage utilisé dans le cadre des prélèvements requis par la réglementation (qu'il s'agisse de points fixes ou utilisés de manière rotative) et désigner chacun d'eux par un chiffre distinct.

Désigner également, sur le ou les plans présentés, les secteurs du réseau de distribution dont les caractéristiques hydrauliques permettent de confiner à ces secteurs toute contamination de l'eau du système ou de l'installation de distribution, si ces secteurs ont déjà été déterminés. N'indiquer que les secteurs établis par une personne compétente en la matière.

***Si la carte liée au plan d'échantillonnage n'est pas une carte hydraulique, veuillez confirmer que le plan ci-joint a été réalisé à l'aide de la carte hydraulique et à quel endroit celle-ci peut être consultée. :*

1. Plans du réseau et localisation des points d'échantillonnage

Détermination des bâtiments prioritaires :

- Identifier sur le plan décrit ci-dessus les quartiers prioritaires repérés pour l'échantillonnage tel que décrit à la [partie 1 du Guide pour les municipalités](#).
- Confirmer, à l'aide des tableaux ci-dessous, vos critères permettant de prioriser les sites de prélèvement tel que décrit à la [partie 2.1 du Guide pour les municipalités](#).

	Oui	Non	Sans objet
Résidences dotées d'une tuyauterie interne en plomb			X
Résidences dotées d'une entrée de service en plomb			X
Résidences situées dans une rue où l'on a trouvé des entrées de service en plomb			X
Résidences construites ou raccordées au réseau dans les années où l'on a installé la majorité des entrées de service en plomb	X		
Résidences construites ou raccordées au réseau avant 1955	X		
Résidences construites ou raccordées au réseau entre 1956 et 1970	X		
Résidences construites ou raccordées au réseau entre 1971 et 1990	X		
Résidences construites avant 1990 et grands bâtiments	X		

- Identifier la liste des établissements accueillant des enfants de 6 ans et moins, comme les garderies ou les écoles primaires.

Nom de l'établissement	Description de l'établissement (Ex. CPE, garderie en milieu familial (GMF), école)	Adresse
École Paul VI	École	372 Ave. du Collège, East Broughton, QC G0N 1G0
Josée Gravel	GMF	686, 10 ^e Ave. Sud
J. L	GMF	8 ^e Ave. Joseph
Lise Nadeau		191, 11 ^e Rue
Jenny Sevigny		658, 10 ^e Ave. Sud
Kathy Perron		236, 10 ^e Rue O.
Brigitte Cliche		176, 7 ^e Rue O.
Nathalie Vachon		173, 1 ^{re} Rue O.
Sylvie Quirion		208, 1 ^{re} Rue O.
Marlène Lessard		285, rue St Joseph
Mélanie Lessard		739, 10 ^e Ave. S.
Mélanie Mathieu		161, Grégoire
Renaud Giguère		153, ave. Notre-Dame
Harold Vachon		144, 12 ^e Rue O.
Nancy Rox Grenier		339, ave. Du Collège

2. Justification des points d'échantillonnage sélectionnés

Indiquer dans le tableau qui suit (ajouter des lignes au besoin), pour chacun des secteurs si cela s'applique, tous les points définis sur la ou les cartes présentées à la section précédente. Indiquer l'adresse municipale ou, si cela ne s'applique pas, des précisions appropriées au sujet du lieu, en précisant les paramètres visés par les prélèvements à cet endroit ainsi que la raison du choix du lieu et, au besoin, en fournissant d'autres précisions pertinentes sur le lieu, notamment la période de récurrence ou la saisonnalité de l'utilisation de ce lieu de prélèvement.

Les raisons qui expliquent les choix du lieu de prélèvement peuvent notamment faire appel au type de lieu prévu au Règlement sur la qualité de l'eau potable ou dans ses documents de soutien (centre du réseau, extrémité du réseau), ainsi qu'à la présence dans le lieu sélectionné de caractéristiques particulières au regard du paramètre visé par l'analyse (lieu où le temps de séjour de l'eau est élevé, lieu possédant une entrée de service en plomb, etc.). Chaque point devrait être sélectionné à la suite d'une évaluation de la représentativité de ce lieu compte tenu des exigences applicables au type de paramètre mesuré.

Année	Numéro du point d'échantillonnage sur la carte	Adresse ou nom du lieu ¹	Paramètres visés par les analyses à cet endroit	Raison du choix du lieu de prélèvement	Autres éléments d'information pertinents
2022	1	École Paul VI, 372, ave. du Collège, East Broughton, QC G0N 1G0	Plomb et cuivre	École primaire	Construction de 1964, conduite d'aqueduc datant de 1948 et milieu de réseau
	2	H. Vachon, 144, 12 ^e Rue O, East Broughton Station, QC G0N 1H0	Plomb et cuivre	Conduite d'aqueduc de 1932	Fin de réseau et GMF
	3	R. Lessard, 377, rue Roy, East Broughton, QC G0N 1G0	Plomb et cuivre	Conduite d'aqueduc datant de 1961	Milieu de réseau
	4	K. Jacques, 233, 4 ^e Rue O, East Broughton, QC G0N 1H0	Plomb et cuivre	Conduite d'aqueduc datant de 1953	Milieu de réseau
	5	C. Nadeau, 686, 10 ^e Avenue S, East Broughton Station, QC G0N 1H0	Plomb et cuivre	Conduite d'aqueduc datant de 1932	Construction âgée (date inconnue) et GMF

2. Justification des points d'échantillonnage sélectionnés

2023	École Paul VI	372 Ave. du Collège	Plomb et cuivre	École primaire	
	Renaud Giguère	153, ave. Notre-Dame	Plomb et cuivre	Construction 1955	GMF
	Mélanie Lessard	739, 10 ^e Ave. Sud	Plomb et cuivre	Construction 1950	GMF
	Kathy Perron	236, 10 ^e Rue O.	Plomb et cuivre	Fin réseau	GMF
	Léonard Roy	344, 13 ^e Rue O.	Plomb et cuivre	Fin réseau	
2024	École Paul VI	372 Ave. du Collège	Plomb et cuivre	École primaire	
	Jenny Sévigny	658, 10 ^e Ave. Sud	Plomb et cuivre	Conduite 1960	GMF
	Mélanie Mathieu	161, Grégoire	Plomb et cuivre	Conduite 1940	GMF
	Lise Nadeau	191, 11 ^e Rue O.	Plomb et cuivre	Conduite 1960	GMF
	J. Roussin	701, 7 ^e Rang N.	Plomb et cuivre	Fin réseau	
	École Paul VI	372 Ave. du Collège	Plomb et cuivre	École primaire	
2025	Brigitte Cliche	176, 7 ^e Rue O.	Plomb et cuivre	Milieu réseau	GMF
	Marlène Lessard	285, rue St-Joseph	Plomb et cuivre	Milieu réseau	GMF
	B. Poulin	279, 9 ^e Rue E.	Plomb et cuivre	Fin réseau	
	M. Poulin	299, 8 ^e Rue E.	Plomb et cuivre	Fin réseau	
	École Paul VI	372 Ave. du Collège	Plomb et cuivre	École primaire	
	Nathalie Vachon	173, 2 ^e Rue O.	Plomb et cuivre	Milieu réseau	GMF
2026	Nancy Rox Grenier	339, Ave. du Collège	Plomb et cuivre	Milieu réseau	GMF
	Sylvie Quirion	208, 1 ^{re} Rue O.	Plomb et cuivre	Milieu réseau	GMF
	Emballage EB	100, Lafontaine	Plomb et cuivre	Fin réseau	

Note 1 : Advenant que la personne à l'adresse indiquée ne soit pas disponible, un voisin aux caractéristiques similaires sera alors sélectionné pour l'échantillonnage.

2. Justification des points d'échantillonnage sélectionnés

1. Partie 1 : Repérer les quartiers prioritaires pour l'échantillonnage

Ordre de priorité des quartiers :	Commentaires (2021-09-27)
a. A-t-on repéré des entrées de service en plomb dans le quartier?	Pascal Prémont : Non, aucune information
b. Y trouve-t-on des résidences unifamiliales ou de petits immeubles construits avant 1970?	Pascal Prémont : Oui, plusieurs selon les styles architecturaux des constructions et l'âge des conduites (plan d'intervention (PI))
c. Les analyses de la qualité de l'eau potable ont-elles révélé la présence de plomb?	Pascal Prémont : Oui, il y a un an et demi, mais échantillonnage non fait de manière conforme (sans stagnation). La seconde analyse était conforme (<0,002mg/l) (à valider quelle résidence et les concentrations)

2. Partie 2.1 : Sélectionner les bâtiments pour le prélèvement

a. Ordre de priorité des bâtiments :	Commentaires (2021-09-27)
i. Résidences dotées d'une tuyauterie interne en plomb	Pascal Prémont : Non, aucune information
ii. Résidences dotées d'une entrée de service en plomb	Pascal Prémont : Non, aucune information
iii. Résidences situées dans une rue où l'on a trouvé des entrées de service en plomb	Pascal Prémont : Non, aucune information
iv. Résidences construites ou raccordées au réseau dans les années où l'on a installé la majorité des entrées de service en plomb	Pascal Prémont : Non, aucune information
v. Résidences construites ou raccordées au réseau avant 1955	Pascal Prémont : Oui, selon les styles architecturaux des constructions. La municipalité aurait un registre, mais les âges ne sont pas toujours vérifiés. (à valider selon le registre)
vi. Résidences construites ou raccordées au réseau entre 1956 et 1970	Pascal Prémont : Oui, selon les styles architecturaux des constructions. La municipalité aurait un registre, mais les âges ne sont pas toujours vérifiés. (à valider selon le registre)
vii. Résidences construites ou raccordées au réseau entre 1971 et 1990	Pascal Prémont : Oui, selon les styles architecturaux des constructions. La municipalité aurait un registre, mais les âges ne sont pas toujours vérifiés. (à valider selon le registre)
viii. Résidences construites avant 1990 et grands bâtiments, en priorisant ceux construits avant 1990	Pascal Prémont : Oui, selon les styles architecturaux des constructions. La municipalité aurait un registre, mais les âges ne sont pas toujours vérifiés. (à valider selon le registre)

	Commentaires (2021-09-27)
b. Au moins un établissement accueillant des enfants de six ans et moins	Pascal Prémont et Steve Vachon : Oui, une liste a été dressée selon leurs connaissances (août 2021).

3. Méthodologie de l'échantillonnage

Méthodologie de l'échantillonnage

L'échantillonnage du plomb et du cuivre doit être réalisé tel que mentionné dans [la partie 2.2 du guide pour les municipalités](#) ainsi qu'à [l'annexe 4 du Règlement sur la qualité de l'eau potable](#). Les renseignements recueillis lors de la visite d'un bâtiment et les résultats d'analyse doivent être compilés dans ces tableaux :

- [Modèle de tableau pour inscrire les renseignements recueillis au sujet du bâtiment lors de l'échantillonnage chez le citoyen](#)
- [Modèle de tableau pour compiler les résultats des mesures réalisées lors de l'échantillonnage chez le citoyen](#)

Procédure d'échantillonnage :

- ✓ Faites couler l'eau du robinet à débit moyen et constant pendant au moins 5 minutes pour que l'eau soit bien froide.
- ✓ Fermez le robinet et attendez 30 minutes sans faire couler l'eau ailleurs dans le bâtiment.
- ✓ Prélevez, à débit modéré, un échantillon de 1 litre (4 tasses) pour l'analyse du plomb et du cuivre, sans faire déborder la bouteille et en laissant un espace d'air sous le bouchon.
- ✓ Prélevez un échantillon pour la mesure sur place du pH et de la température. Assurez-vous d'utiliser des appareils de mesure bien calibrés.
- ✓ Si vous le désirez, prélevez des échantillons pour les paramètres recommandés (dureté, alcalinité, chlorure, sulfate et inhibiteur de corrosion) et complémentaires (antimoine et cadmium).
- ✓ Conservez les échantillons de façon appropriée et acheminez-les rapidement au laboratoire accrédité pour ce type d'analyse.

- Ces tableaux doivent être rendu disponibles sur demande du ministère :

	Initiales
L'échantillonnage a été réalisé tel que mentionné dans la partie 2.2 du guide pour les municipalités ainsi qu'à l'annexe 4 du Règlement sur la qualité de l'eau potable.	
Les renseignements recueillis au sujet des bâtiments échantillonnés sont compilés dans le modèle de tableau prévu à cet effet.	
Les résultats d'analyse sont compilés dans le modèle de tableau prévu à cet effet.	

4. Compilation des informations de l'échantillonnage

Compilation des résultats d'analyse obtenus lors de l'échantillonnage du plomb et du cuivre dans l'eau potable chez le citoyen (y compris lors d'une deuxième visite aux sites où un dépassement de la norme de 0,005 mg/L relative au plomb a été constaté)

Adresse du bâtiment visité	Date de prélèvement	pH	Température (°C)	Plomb (mg/L) 1 L	Plomb (échantillonnage séquentiel)				Cuivre (mg/L)	
					1 ^{er} litre	2 ^e litre	3 ^e litre	4 ^e litre		Moyenne

5. Emplacements visés des points d'échantillonnage sélectionnés - 2022

#1 : École Paul VI, 372 Av. du Collège, East Broughton, QC G0N



#2: H. Vachon, 144 12e Rue O, East Broughton Station, QC G0N IH0



5. Emplacements visés des points d'échantillonnage sélectionnés - 2022

#3: R. Lessard, 377 Rue Roy, East Broughton, QC G0N 1G0



#4: K. Jacques, 233 4e Rue O, East Broughton, QC G0N 1H0



5. Emplacements visés des points d'échantillonnage sélectionnés - 2022

#5: C. Nadeau, 686 10e Avenue S, East Broughton Station, QC G0N 1H0

